

209C0892
FR0000036816-FS0367

22 juin 2009

Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

(Euronext Paris)

1- Par courrier du 18 juin 2009, complété par un courrier du 22 juin, la société Eiffel Holding Limited (1), M. et Mme Mark Inch, agissant à titre direct et indirect par l'intermédiaire des sociétés Bluebird Holding Sarl (2) et Bluebird Investissements Sarl (2), et M. et Mme Robert Waterland, ont déclaré avoir franchi de concert :

- en baisse, le 22 mai 2009, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL et détenir de concert, à cette date, 515 456 actions SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL représentant autant de droits de vote, soit 9,93% du capital et des droits de vote de cette société (3) ; ce franchissement de seuils, déclaré à titre de régularisation, résulte d'une cession d'actions SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL ;
- en hausse, le 12 juin 2009, par suite du paiement du dividende en actions (4), les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL et détenir de concert 553 757 actions SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL représentant autant de droits de vote, soit 10,19% du capital et des droits de vote de cette société (5), répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
M. Mark Inch	13 790	0,25
Bluebird Holding Sarl	1 123	0,02
Bluebird Investissements Sarl	6 421	0,12
Mme Mark Inch	2 579	0,05
Sous-total M. et Mme Mark Inch	23 913	0,44
M. Robert Waterland	11 776	0,22
Mme Robert Waterland	1 501	0,03
Sous-total M. et Mme Robert Waterland	13 277	0,24
Eiffel Holding Limited	516 567	9,51
Total concert	553 757	10,19

2- Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« [...] La société Eiffel Holding Limited :

- déclare agir de concert avec les sociétés Bluebird Holding Sarl et Bluebird Investissements Sarl, M. et Mme Mark Inch et M. et Mme Robert Waterland,

- envisage de poursuivre ses achats selon ses disponibilités financières, mais sans intention d'acquérir le contrôle de la SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL, et

- n'a pas l'intention de demander sa nomination ou celles d'autres personnes comme administrateur,

étant précisé qu'Eiffel Holding Limited est majoritairement contrôlée par Messieurs Mark Inch et Robert Waterland, respectivement président-directeur général et directeur général de la SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL ».

(1) Société contrôlée par MM. Mark Inch et Robert Waterland, sise Office 312, Al Barsha Building, Al Barsha, PO Box 450162 Dubaï, Emirats Arabes Unis.

(2) Société contrôlée par M. Mark Inch, dont il est par ailleurs gérant.

(3) Sur la base d'un capital composé de 5 193 003 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(4) Cf. communiqué publié par la société le 11 juin 2009.

(5) Sur la base d'un capital composé de 5 433 036 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.